



Doc. 14619
09 octobre 2018

L'accès illimité des organes de suivi des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et des Nations Unies aux États membres, y compris aux «zones grises»

Amendement¹ n° 1

Mme Olena SOTNYK, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Vladyslav GOLUB, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
M. Leonid YEMETS, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen
M. Serhii KIRAL, Ukraine, Groupe des conservateurs européens
M. Serhiy SOBOLEV, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, première phrase, supprimer les mots «aussi bien de façon régulière que».

Déposé par:

SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
GOLUB Vladyslav, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Quatrième partie de session

